



Comité Lyonnais de Bridge

100 route de Paris
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

☎ : 04.78.42.10.89

Mail : secretariat.colybridge@gmail.com

Site : colybridge.fr

Convocation : Finale de Comité Trophée de France

Les détails d'organisation ci-dessous constituent votre convocation à cette compétition.

Date : Samedi 25 avril 2026

Lieu : Maison du Bridge
100 route de Paris
69260 Charbonnières-Les-Bains
Tél : 04.78.42.10.89

ATTENTION : le stationnement en dehors du parking couvert vous expose à une amende de 135 €.

Nombre d'équipes : 48

Organisation : 6 matchs de 7 donnes

Handicap : pour chaque match l'équipe qui a l'IC le plus faible débute avec un bonus d'IMPs correspondant à l'écart d'IC entre les 2 équipes divisé par environ 11.

Droits de table : 108 € (par chèque)

Horaires : Les équipes doivent se présenter au moins 15 minutes avant la compétition

10 h 30 – 11 h 35 – pause déjeuner – 13 h 30 – 14 h 45 -16 h 00 –
17 h 15 (fin vers 19 h 30)

Arbitre : Jean-Baptiste LAINE : portable : 06.51.59.11.84

Nombre de qualifiés : environ 16 qualifiés

Finale de Ligue : Samedi 30 et dimanche 31 mai 2026 à la Maison du Bridge

Veillez noter qu'il est obligatoire d'avoir une feuille de convention remplie.

Consultez le Règlement National des Compétitions, Article 84.6, pour plus d'informations.

Si pour un cas de force majeure, votre équipe venait à déclarer forfait, je vous prie de prévenir le plus rapidement possible le secrétariat du Comité. Si cette défection survenait le jour de l'épreuve, prévenez l'arbitre.

Bien cordialement.

Godefroy de Tessières

☎ 06.23.14.62.55 – Mail : godefroy.de.tessieres@colybridge.fr

- **Pour accéder à nos locaux :**

Dirigez-vous vers le fond des Halles, et passez la porte située vers le magasin Bouillet (*pâtisserie*) pour accéder aux ascenseurs (**2^{ème} étage**).

Le dimanche : les Halles sont fermées et vous devrez passer par l'arrière du bâtiment (*vers un grand bac poubelles*). La porte d'entrée se trouve avant l'escalier de secours et le **code d'accès** est le : **1769**.

- **Nous vous rappelons** qu'il est interdit d'introduire des boissons autres que de l'eau et de se restaurer dans les salles de jeu.

Par décision du Bureau Exécutif, l'introduction de boissons alcoolisées est strictement interdite au sein de la Maison du Bridge.

- **Pour vous garer : le parking est signalé après l'esplanade des Halles de l'Ouest.**

Garez votre voiture au **4^{ème} sous-sol** du bâtiment des Halles. Il est entièrement réservé aux bridgeurs au tarif préférentiel de 6 € (forfait)